

DÉSHERBANT SÉLECTIF DES ARBRES ET ARBUSTES D'ORNEMENT



- **Supprime le désherbage manuel et facilite l'entretien au pied des arbres, arbustes d'ornement, pépinières et plantations.**
- **Granulé prêt à l'emploi, application pratique grâce au tube épandeur.**
- **Action de pré-émergence sur graminées et dicotylédones : elles sont détruites peu de temps après la germination.**
- **Action préventive avec une très grande sélectivité sur plantes en conteneurs et pleine terre.**
- **1 épandage = 1 saison de protection.**
- **Homologation AMM N° 2090138* par le Ministère de l'Agriculture.**

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Granulés jaunes pour épandage sec.
- Sans odeur.
- Densité apparente à 20°C : 0,62 à 0,65.
- pH du produit dilué à 10 g/l : 5 à 6.
- Contient 2% de Pendiméthaline .
- Désherbant des graminées et dicotylédones.
- Ne détruit pas les fougères, mousses, prêles, plantes ligneuses.
- Agit par inhibition de la division cellulaire des méristèmes des feuilles et des racines des jeunes plantules. Celles-ci sont détruites peu de temps après la germination ou juste après la levée.

SECURITE / ENVIRONNEMENT :

- Sans classement toxicologique.
- N dangereux pour l'environnement.
- * Homologation 2090138 pour la référence Granamide select Nufarm sas.

- Respecter les recommandations d'emploi indiquées sur l'étiquette et prendre les précautions usuelles d'emploi des produits phytosanitaires.
- Respecter la dose indiquée.
- Ne pas utiliser à l'intérieur des serres.

MODE D'UTILISATION :

- Toujours en pré-levée des mauvaises herbes, à la sortie de l'hiver, dès la mise en place ou le repiquage des plants, mais avant l'apparition de mauvaises herbes.
- Appliquer exclusivement sur le rang, sur sol propre avec une répartition uniforme et régulière sur le sol : 12 g/m², c'est-à-dire 1,2Kg pour 100m² ou 120 Kg par hectare.
- En cas d'application sur sol sec, prévoir un arrosage après traitement.

Doses et usages homologués :

- Désherbage pépinières et plantations : 120 Kg/Ha, soit 12 g/m².